

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Sécurité numérique

Le Canton et les communes unissent leurs forces pour lutter contre les cyberattaques

Conscients qu'une collaboration renforcée est devenue indispensable pour faire face à l'évolution des cybermenaces, le Canton et les communes vaudoises vont signer une convention qui permettra de créer une force d'intervention cantonale. Celle-ci se mettra au service des communes et des associations intercommunales dès le 1^{er} janvier 2024 pour les aider à mieux prévenir, résister et répondre aux cyberattaques sous la houlette d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information.

Après plusieurs attaques informatiques depuis 2021, la recherche de nouvelles coopérations entre l'État et les deux associations faîtières des communes - l'UCV et l'AdCV - s'est imposée logiquement pour prévenir et contrer plus efficacement la cybercriminalité. Un premier pas concret sera franchi prochainement avec la signature d'une Convention Cybersécurité Canton-Communes.

Cette convention se base sur les propositions d'un groupe de travail Canton-Communes et prône la volonté de s'appuyer sur les forces en présence. L'équipe d'intervention sera ainsi composée d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité (SOC) de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), à laquelle pourront se joindre, selon les situations de crise, des experts de la cybercriminalité de la Police cantonale vaudoise (PolCant) ainsi que des spécialistes de la gestion de crise de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Elle s'appuiera également sur une coopération avec des prestataires privés locaux en vue de renforcer la réponse technique d'urgence en cas de cyberattaque sur une entité communale.

Pour les communes et associations intercommunales vaudoises, cette convention leur permettra de pouvoir répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine et de bénéficier de la disponibilité étendue des

prestataires privés locaux. Tout au long de l'année, en dehors des situations de crise, l'engagement de ces mêmes experts pour accompagner, conseiller et fournir des informations utilisables aux communes permettra de faire progresser les institutions communales en matière de cybersécurité.

Le démarrage opérationnel de cette force d'intervention est fixé au 1^{er} janvier 2024 et celle-ci sera financée, en contrepartie des prestations qui incombent à l'État de Vaud, par les communes selon les répartitions convenues avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat,

021 316 45 01

Nuria Gorrite, conseillère d'Etat,

021 316 70 01

DCIRH, Marc Barbezat, directeur de la sécurité numérique, Direction générale du numérique et des systèmes d'information,

021 316 87 00

Eloi Fellay, Directeur de l'Union des communes vaudoises,

021 557 81 32

Loïc Hautier, Secrétaire général de l'Association des communes vaudoises,

021 826 11 41